

NAO 2023 DGO

Résultats

Les négociations annuelles obligatoires se sont terminées officiellement le 28 mars 2023.

Les axes principaux de « travail » de nos revendications visaient à

- Régulariser les salaires de base au regard des minima obligatoires et ensuite tenir compte de l'inflation en appliquant une augmentation de 6%.
- Permettre l'évolution de carrière en faisant sauter le blocage des montées en échelons par un passage automatique à l'échelon supérieur après 5 ans de positionnement maximal sur un même échelon
- Valoriser l'ancienneté au-delà de 15 ans d'ancienneté (limite conventionnelle)
- Augmentation de la valeur des chèque-déjeuners
- Travailler sur la qualité de vie au travail par l'octroi de 7 samedis minimum.

Le résultat à date de ces négociations, même si on relève un suivi partiel de nos axes principaux avec certaines avancées, reste insuffisant au regard non seulement de l'inflation mais aussi par rapport au retard de certains niveaux sur le SMIC ou sur les minima conventionnels et même sur les dispositions sur la qualité de vie au travail.

Si la volonté de l'entreprise est de rendre attractives ses grilles de salaires, d'endiguer le turn-over record de notre filiale, de fidéliser et valoriser l'ancienneté des salariés et d'améliorer réellement la qualité de vie au travail, elle doit alors revoir l'enveloppe allouée à ces négociations et continuer la négociation. C'est une question de priorité et de choix de répartition de la richesse créée, rappelons-le, par les salariés.

Nous publierons bientôt les résultats de ces négociations.

